Divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

3 h. — *Platter*: science financière, 3 h. — *Charton*: science financière (en français), 3 h.

3e année. *Decoppet*: protection des forêts, 3 h. Politique forestière, police forestière et statistique (en français), 4 h. — *Felber*: aménagement des forêts, 4 h. Utilisation et technologie, 3 h., excursions, 1 journée. — *Engler*: sylviculture, IIe partie (chapitres choisis), 2 h. — *Zwicky*: ponts et chaussées, 4 h., exercices de construction, 4 h. — *Rölli*: droit, IIe partie, 3 h. — *Heuscher*: pêche et pisciculture, 2 h. — *Moos*: économie alpestre, 1 h. — *Vacat*: phatologie végétale, 1 h.

Divers.

Relevé des arbres remarquables.

Tous nos lecteurs connaissent le magnifique album publié par les soins du service fédéral et relatif aux arbres remarquables de notre pays. Voici, à titre de comparaison, ce que l'on fait à ce sujet en Belgique, d'après une note du service des recherches et consultations en matières forestières.

Au même titre que les monuments qui font la beauté de nos villes, les arbres remarquables méritent la protection et les soins des pouvoirs publics. Certains arbres aux dimensions colossales, aux formes bizarres, ne sont-ils pas, en effet, de véritables monuments naturels qui forcent l'admiration ou tout au moins l'étonnement? Maints sites curieux et fréquemment visités ne sont-ils pas sauvés en partie de la banalité, précisément par la présence d'un vieil arbre qui en fait le charme et le pittoresque? D'autre part, à bon nombre d'arbres souvent plusieurs fois séculaires ne se rattache-t-il pas un souvenir historique, une vieille légende poétique qui tomberait dans l'oubli par la disparition de l'antique témoin ?

Il faut le dire, ces arbres bien connus dans les régions qui les possèdent ne sont pas toujours respectés comme ils le méritent et des actes de vandalisme regrettables sont parfois à déplorer. Déjà en 1897 l'administration forestière avait appelé l'attention spéciale de ses agents sur les arbres remarquables, afin de pouvoir prendre, le cas échéant, certaines mesures de protection ou de conservation; elle vient d'inviter les agents forestiers à dresser un relevé de ces exemplaires. Chaque fois qu'un de ceux-ci sera menacé de disparaître, soit par l'exploitation soit par vétusté, l'administration forestière, si elle est prévenue en temps utile, interviendra si possible, pour en assurer la conservation.

Suit le résultat de ce recensement, qui peut être incomplet, les circonscriptions des agents étant presque toujours fort étendues. Aussi

demande-t-on aux membres de la Société forestière d'aider l'administration en les complétant dans la mesure du possible.

Voici un exemple pris au hasard dans cette statistique:

Commune de Thun.

Situation : bois communal.
Propriétaire: la commune.
Nom de l'arbre: chêne Maillard.
Essence: chêne.
Végétation: assez bonne.
Circonférence à 1,50 m. du sol: 4^{m} 22.
Hauteur sans branches: 6 m.
Hauteur totale: 21 m.

Observations: Au moins 200 ans d'existence. Conservé en 1868, dans la coupe, les autorités firent déposer autour de ce chêne une couche de terreau de 0,30 m. Le 15 mars 1881, la circonférence de cet arbre était de 3,95 m.

Voilà, croyons nous, un exemple à suivre par notre société.

Semences de pin sylvestre.

On s'est ému en France de l'article du „Centralblatt", que nous reproduisons plus haut et qui pouvait être considéré à tort comme une réclame en faveur des graines forestières de la Galicie.

Sur la demande de la Chambre de commerce d'Aurillac et du Cantal, l'administration française des Eaux et Forêts fait connaître que les forêts résineuses du massif central, autres que les sapinières, sont constituées par des peuplements de pin sylvestre pur. Chaque année des récoltes de cônes y sont effectuées pour l'approvisionnement des sécheries de l'Etat, des particuliers et aussi pour l'exportation. Les graines provenant de ces cônes sont utilisées depuis longtemps en France pour les travaux de reboisement et leur emploi n'a jamais donné lieu à aucun mécompte; elles ont toujours produit des peuplements vigoureux et particulièrement rustiques.

Dans les pineraies du massif central, on ne rencontre ni le pin de montagne, *pinus montana*, ni le pin chétif, *pinus pumilio.*

Ce document a été porté officiellement à la connaissance des administrations forestières de différentes régions de l'Allemagne, en même temps qu'on publiait dans plusieurs journaux allemands un article spécial en faveur des graines du pin sylvestre, afin d'attirer de nouvelles commandes aux exportateurs des graines françaises.